Partenaire technique et financier
Partenaires techniques

SYNDICAT MIXTE DES EAUX HENRI LAFFON DE LADEBAT

Sébastien HERGOTT

Directeur

Partenaire technique et financier
ASCOMADE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE
Partenaires techniques
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
agence de l'eau
AGENCE eau seine NORMANDIE

PRÉSENTATION DU SIELL

Créé en 1947, le SieLL assure au 1er janvier 2023 l'alimentation et la distribution en eau potable de :

57 communes

(77 villages et hameaux)

soit 12% des communes meusiennes

SieLL

6 668 abonnés desservis

11 624 habitants

Soit 6,5% de la population départementale

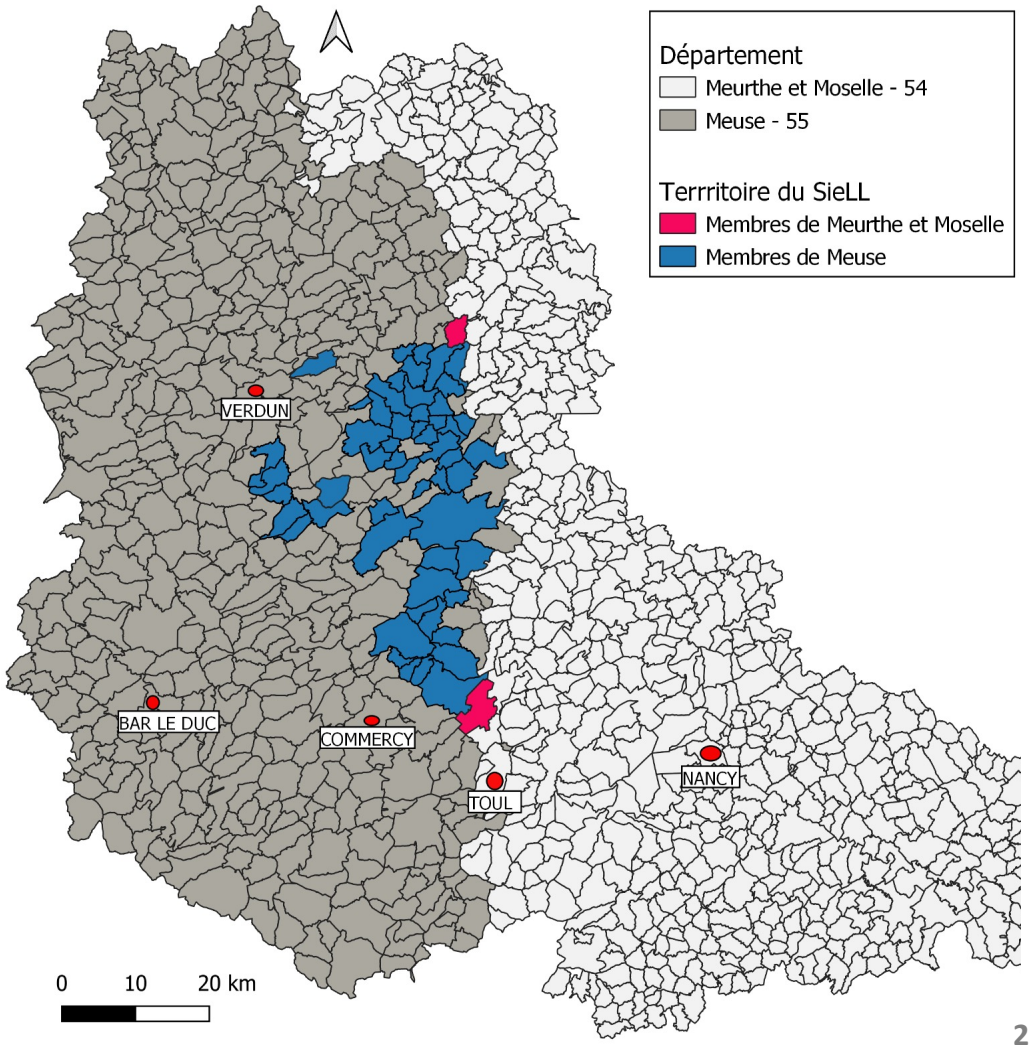

Partenaire technique et financier

Partenaires techniques

LE TERRITOIRE DU SieLL

Le SIELL dispose de 8 unités de distribution et 3 interconnexions avec des collectivités voisines :

- ▲ **Avec le Syndicat des eaux de Piennes (54-55) à Lanhères**
- ▲ **Avec le Syndicat des eaux de Piennes (54-55) à Étain**
- ▲ **Avec le Syndicat des eaux du SOIRON (54) à St Benoît en W**

Le SieLL, c'est également un linéaire de réseau 404 Km, pour un rendement en 2022 de 92,4 %

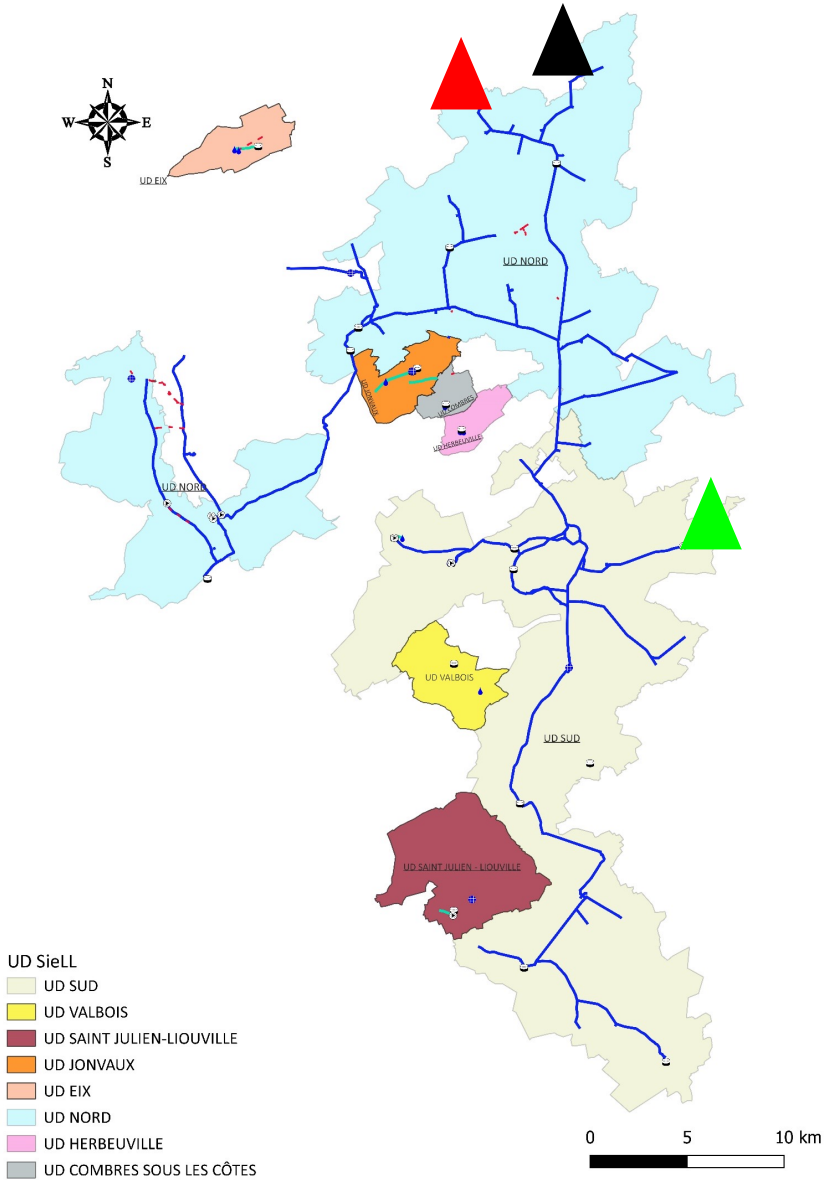

Partenaire technique et financier
Partenaires techniques

LE SCHÉMA DE TRANSFERT

Réalisation d'une étude territoriale visant à établir un diagnostic de la situation actuelle et élaborer des scénarios de transfert des compétences eau potable et assainissement en partenariat avec 3 EPCI-FP

- **Lot n°1 – Volet technique : Recueil des données et état des lieux des infrastructures et des services**
- **Lot n°2 – Volet juridique, administratif et financier – Analyse des résultats du lot n°1 / Bilan de la situation actuelle / Élaboration de scénarios de gestion**

TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU & ASSAINISSEMENT

DISCUTONS-EN !

Mardi 11 avril 2023

UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE MORCELÉ

- **3 territoires d'EPCI-FP**
- **Le territoire du SieLL (5 territoires partiels d'EPCI-FP)**

soit 92 communes pour un peu moins de 26 000 habitants

Les services Eau potable :

- **6 Syndicats : 70 communes en gestion**
- **22 services communaux indépendants**

Les services Assainissement :

- **4 Syndicats : 9 communes en gestion**
- **1 EPCI : 1 commune**
- **22 services communaux indépendants**
- **42 communes en ANC**

Partenaire technique et financier

Partenaires techniques

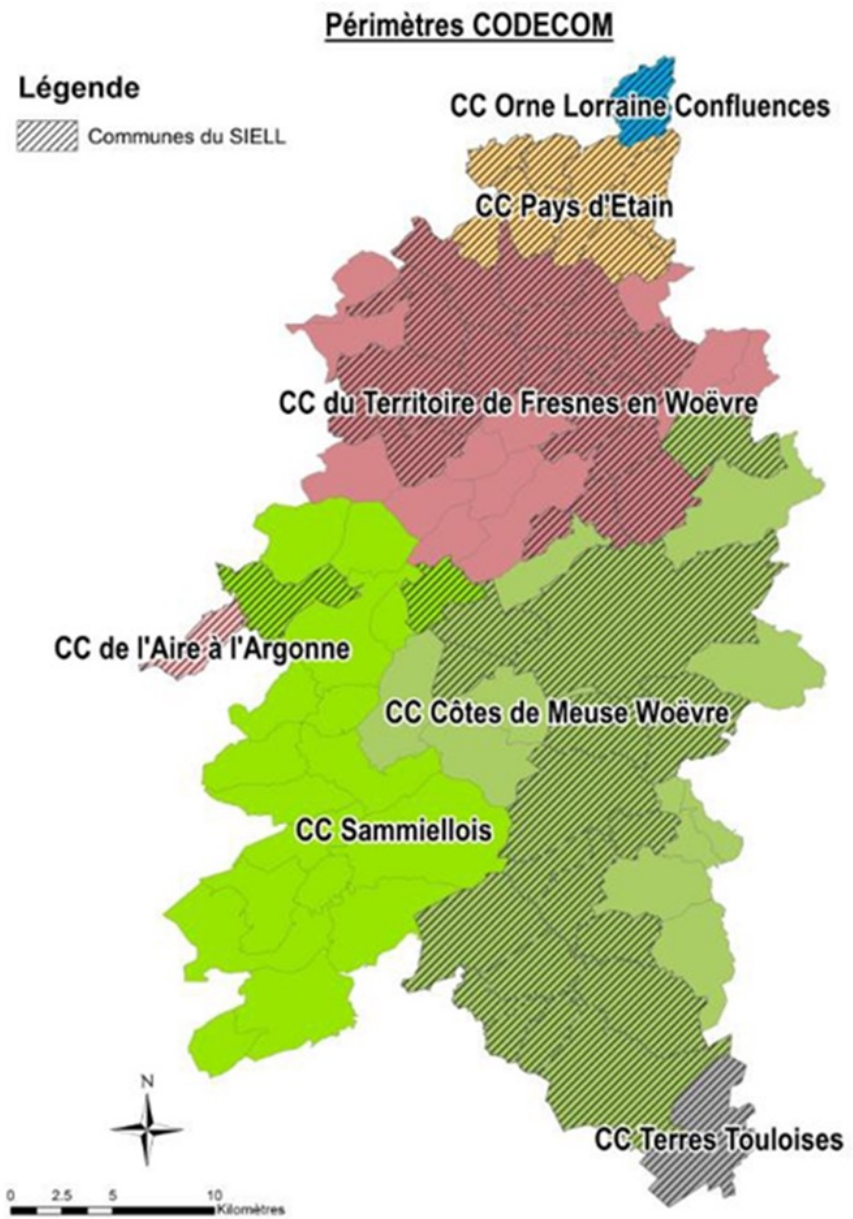

Partenaire technique et financier

Partenaires techniques

LES POINTS D'ÉTAPE DE L'ÉTUDE

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Phase 1 : Recueil des données

- Collecte de données
- Extrapolation des données clés
- Base de données
- Transmission de données du titulaire du lot 1 au titulaire du lot 2 Insérer tableau

espelia

SAFEGE Ingénieurs Conseils

Phase 2 : Bilan de la situation actuelle

- Synthèse et présentation complète de chaque service
- Bilan technique
- Bilan administratif, juridique et financier

espelia

Phase 3 : Proposition de stratégie de transfert des compétences eau et assainissement

- Définition et accompagnement au choix des scenarii à approfondir
- Définition du niveau d'ambition des collectivités pour le futur service
- Simulation des besoins humains, matériels, financiers
- Comparaison des scénarii
- Calendrier des chantiers à mener par les structures

espelia

Phase 4 : Accompagnement à la mise en œuvre du transfert de compétences

- Juridique : délibérations, comités à consulter, conventions, statuts et autres documents
- financier : prix de l'eau, coût de gestion des EPU avec CLECT, budget, grille tarifaire, etc.
- organisationnel et RH : synthèse souhaits personnel à reprendre, organigramme, modalités d'harmonisation des régimes, etc.

CONCLUSIONS DES ANALYSES DES SERVICES (HORS SIELL)

La situation des services compétents

- **État patrimonial nécessitant d'importants travaux d'investissement (40 000 K€ dont 3 000 K€ de Tvx URGENTS)**
- **Niveau de service parfois insuffisant (peu ou pas de personnel. Bénévolat des élus)**
- **Charges d'exploitation sous estimées et recettes insuffisantes**

Les projections après analyse :

- **Complexité administrative et organisationnelle pour structurer les futures régies**
- **Impacts financiers importants = Répercutions sur les tarifs quelque soit le futur service gestionnaire**
  - **Hausse entre 40 % à 100% sur la tarification Eau Potable**
  - **Hausse entre 80 à 200% sur la tarification Assainissement Collectif**

Partenaire technique et financier
Partenaires techniques

SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS DE GESTION

	Gestion en propre par l'EPCI-FP	Gestion par un(des) syndicat(s) pérenne(s)
Périmètre géographique	- Sur les communes non adhérentes à des syndicats pérennes	- Sur l'ensemble du périmètre intercommunal avec adhésion étendue aux Syndicat existants
Mode de gestion	- En Régie (« directe » ou avec des marchés de prestations plus ou moins étendus) - En DSP - En convention de délégation aux communes et Syndicats infracommunautaires	- Continuité des modes de gestion actuels des syndicats (Régie avec quelques marchés de prestations)
Responsabilité du service	- L'EPCI-FP quelque soit le mode de gestion choisi	- Transfert de la responsabilité au(x) syndicat(s)
Rôle de l'EPCI-FP	- Dans tous les cas : a minima les missions d'autorité organisatrice et de maitrise d'ouvrage - Si Régie : exploitation du service et gestion de la Régie	- Consultation et avis au sein des comités syndicaux et divers groupes de travail du(des) syndicat(s).
Tarification	- Par les syndicats sur les communes ayant déjà transférés - Par l'EPCI-FP sur les autres (Part délégataire en cas de DSP)	- Par le(s) syndicat(s)

Partenaire technique et financier

Partenaires techniques

LA COMPLEXITÉ DE LA GESTION D'UN SERVICE PAR UN EPCI-FP

Mission de l'exploitant (public ou privé)	Mission de l'EPCI-FP (hors concessions de travaux)

Dans le cas d'une gestion en propre mais externalisée, l'EPCI-FP reste à la manœuvre sur les missions bleues en tant qu'autorité organisatrice du service avec les mêmes difficultés liées à la non atteinte d'une taille critique (voire supérieures à la réalisation en Régie), les coûts liés (suivi de travaux, suivi de l'exploitant, administratif, comptabilité, marchés publics …) et l'engagement de la responsabilité.

DES CONCLUSIONS NON-PARTAGÉES

Malgré une :

- **Collaboration des EPCI-FP**
- **Prise de conscience de l'état patrimonial (40 000 K€ de Tvx)**
- **Nécessité de constituer des services forts, sécurisés et performants**

certaines conclusions n'ont pas été partagées par des élus, à savoir qu'en cas de transfert vers le SieLL les tarifs des compétences transférées allaient fortement augmenter.

De plus, les assouplissements de loi du 7 août 2015 par les lois " Engagement et Proximité « , puis 3DS au cours de ce schéma de transfert ont mis un coup de frein à la mise en place des futurs services et aux transferts " programmés "

MES CONSEILS

NE PLUS ATTENDRE !

Malgré les évolutions de la loi, quelque soit les futurs services Eau Potable et Assainissement gestionnaires, le paysage de ces compétences sera bouleversé

PRENDRE L'ÉTUDE PAR LE BON BOUT !

Ne pas engager une étude de transfert des compétences sur un tarif souhaité, le service aux usagers ne sera pas au rendez-vous